

Le SAJE propose un accueil de jour hors les murs en collaboration avec les acteurs de proximité.

Il co-construit son intervention avec la personne en situation de handicap et son entourage (famille ou aidant). Les professionnels proposent un accompagnement adapté et personnalisé pour faciliter l'accès aux services mis en place par la collectivité.

1 PREMIER CONTACT

- Présentation du dispositif
- Recueil des attentes et des demandes pour finaliser l'admission
- Identification des acteurs engagés, des ressources

2 ÉLABORATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

- Identification des besoins prioritaires et définition des objectifs
- Réalisation d'un programme d'activités
- Sollicitation des professionnels et des acteurs de proximité pour l'organisation des activités

3 COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

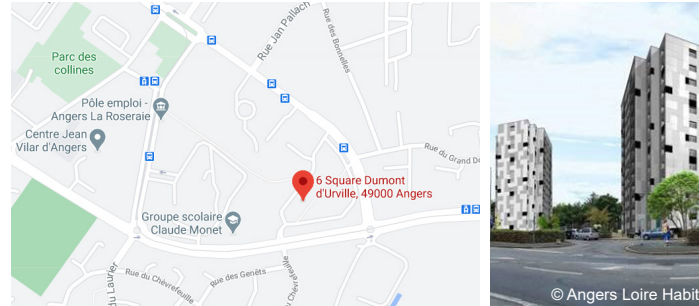
- Réalisation des prestations
- Évaluation des projets (1 fois par an)
- Coopération avec les acteurs du droit commun
- Sortie du SAJE

SORTIE DU SAJE

La sortie se fait à la demande de la personne accompagnée, en fonction de son projet.

Service d'Accompagnement de Jour Externalisé (SAJE)

6 square Dumont d'Urville
49000 Angers



NOUS CONTACTER

Du lundi au jeudi : de 9h30 à 16h30
Le vendredi : de 9h30 à 14h30

Téléphone : 02 41 80 90 67

Mail : sajeangers@adapei49.asso.fr

Site internet : www.adapei49.asso.fr

LES PARTENAIRES



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE JOUR EXTERNALISÉ

Angers



UN ACCUEIL ET DES ACTIVITÉS
AU CŒUR DE LA CITÉ

PRÉSENTATION

Le Service d'Accompagnement de Jour Externalisé (SAJE) a été créé en mars 2021 pour **favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans la cité**. Il est porté par l'Adapei 49. Il vient en complément des structures médico-sociales déjà existantes et en appui aux acteurs de proximité.

Il est financé par le Conseil Départemental 49, en partenariat avec la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il s'inscrit dans une démarche de transformation de l'offre médico-sociale pour soutenir le souhait des personnes en situation de handicap d'exercer une citoyenneté pleine et entière dans une société réellement inclusive.

« Favoriser en priorité l'autonomie des individus et leur accès au droit commun, tout en sécurisant leurs parcours pour éviter les ruptures. » ANAP

LES MISSIONS

- **Co-construire les projets personnalisés d'accompagnement** avec les personnes
- **Proposer un accompagnement** de proximité et un lieu de socialisation aux personnes
- **Développer des activités** pratiquées à l'extérieur du lieu ressource
- **Favoriser les liens sociaux**, les temps d'échanges pour prévenir l'isolement
- **Réaliser les projets** des personnes
- **Sensibiliser les autres structures** et être identifié comme une ressource pour les acteurs de proximité

L'ÉQUIPE

Le service est composé de :

- 1 directeur
- 1 cheffe de service
- 1 secrétaire
- 1 coordinatrice de parcours et de dispositif
- 1 éducatrice
- 1 accompagnant éducatif et social

LA JOURNÉE TYPE

Les transports seront prioritairement assurés par les familles ou les adultes accompagnés.

Matinée :

- 9h30 : Accueil sur le lieu ressource ou arrivée directe sur un lieu tiers extérieur
- Temps partagé
- Orientation vers des activités (animation interne) ou départ vers un lieu d'accueil de droit commun, accompagné ou non selon les apprentissages et habitudes

Des temps de présence seront déterminés pour rencontrer les professionnels de l'équipe mobile de médicalisation si besoin.

Déjeuner : repas pris en extérieur prioritairement accompagnés ou non

Après-midi :

- Idem à la matinée ou temps de repos selon les besoins
- 14h30 ou 16h30 : départ depuis le lieu ressource ou le lieu tiers extérieur

À QUI EST DESTINÉ LE SAJE ?

Le Service d'Accompagnement de Jour Externalisé s'adresse aux :

- **Jeunes adultes en situation d'amendement Creton**, bénéficiant d'une orientation en CAJ, FV ou FAM ;
- **Jeunes adultes relevant et/ou sortant de l'ASE**, bénéficiant d'une orientation MDA ;
- **Adultes TH ESAT maintenus en ESAT** par défaut ;
- **Adultes TH ESAT** souhaitant bénéficier d'un **temps partiel**.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour être accompagné par ce dispositif, il suffit de suivre ces **3 étapes** :

1 La personne fait une demande auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie. (possible sur papier libre)

2 Elle reçoit la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la MDA.

3 Elle prend contact avec le directeur du SAJE pour formaliser l'admission.